



Animateur référent

Dorothee LARSON-LAMBERTZ
FREDON BN
02.31.46.96.55
d.larson.fredecbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

David PHILIPPART
FREDON BN
02.31.46.96.57
d.philippart.fredecbn@wanadoo.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambagri.fr
(Normandie)
www.agrilianet.com
(pays de la Loire)
www.bretagne.synagri.com
(bretagne)

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



Ce bulletin est réalisé sur la base d'observations sur le terrain et en laboratoire.

L'essentiel de la semaine

METEO

- Météo hivernale pour cette période

MALADIE

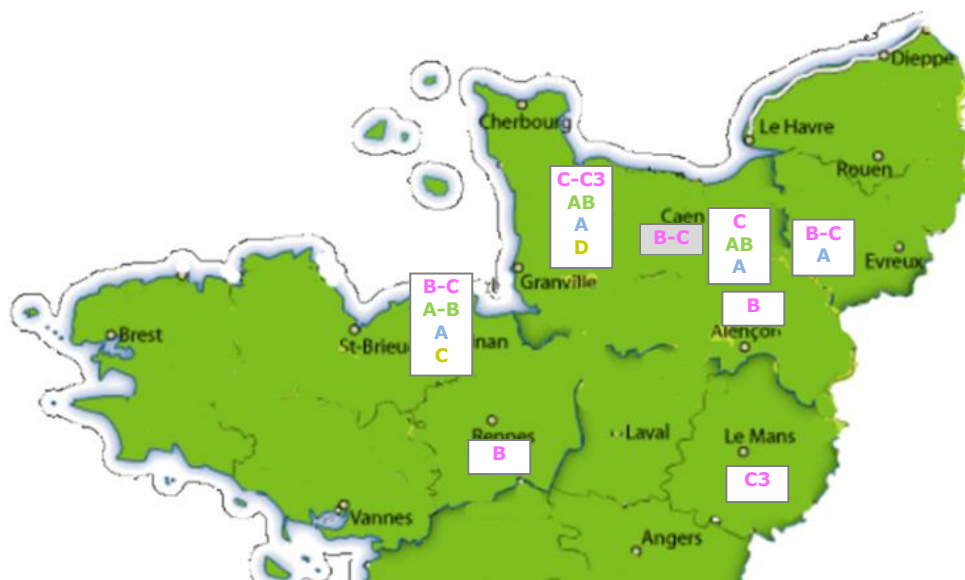
- J0 atteint pour toutes les régions

RAVAGEUR

- Temps encore trop frais pour les anthonomes

PHENOLOGIE

Stades phénologiques
d'après Fleckinger (INRA)



Pomme à cidre

Fruit à couteau

Stade des variétés
de pomme :

Précoces
Moyennes
Tardives

Stade des variétés de
poire :

Les plus avancées

Tavelure

C'est le top départ de la tavelure pour la Normandie.

Le champignon responsable de la tavelure du pommier se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles tombées au sol.

Des observations microscopiques permettent de déterminer la maturité des périthèces (forme hivernante de la tavelure) et de savoir si les ascospores renfermées dans ces derniers sont mûres pour être projetées.

Avec l'observation de feuilles de pommiers, nous pouvons déterminer le point de départ de la tavelure ⇒ date de premières ascospores prêtes à être projetés.

Pour les Pays de la Loire, (cf. BSV Arboriculture Pays de la Loire n°1 du 19 février 2018)

Pour la Normandie, le Jo a été fixé au 20 mars 2018

Le risque de contamination primaire n'est présent que lorsque les 3 conditions suivantes sont réunies :

- ↳ Stade sensible atteint Pommier C-C3 ; Poirier C3 -D (apparition des organes verts)
- ↳ Présence d'ascospores provenant des organes de conservation qui les libèrent à maturité lors des pluies,
- ↳ Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température.

Stade sensible des pommiers :



Stade C



Stade C3

Stade sensible des poiriers :



Stade C3

Evolution des risques :

Attention, de rares variétés (ex : Judaine en secteur précoce) ont atteint le stade sensible et une perturbation est attendue cette fin de semaine.

L'évolution de la végétation doit être surveillée, variété par variété, afin de bien repérer l'apparition des stades végétatifs sensibles.

RAVAGEUR

Anthome

Comme la semaine dernière, les températures sont encore trop fraîches pour que les anthomes reprennent leur activité.

C'est lors de belles journées que les anthomes peuvent sortir de leur hibernation.

Le vol débute dès que les températures maximales sont de 10 à 12°C avec une température moyenne de 7 à 8°C.

Avant de pondre, ces charançons passent 10 à 15 jours à se nourrir. Ils pondent dans les bourgeons des pommiers qui ont atteint **le stade B/C**.



Anthome adulte
(taille : 4 à 6mm)



Anthome adulte
immobile sur le tapis de
battage



Le battage

Contrôle de la présence de ce ravageur dans votre verger :

L'observation de ce coléoptère se fait par battage (on frappe la branche par le dessus afin de réceptionner les insectes sur une toile blanche placée en dessous).

Il faut réaliser au moins 100 battages, répartis sur les différentes variétés ayant atteint le stade sensible en insistant sur les rangs près des bois ou des haies épaisses, et dénombrer les adultes observés.

Ces observations doivent être réalisées aux heures les plus chaudes de la journée.

Attention, en tombant sur le tapis de battage, l'anthome "fait le mort", il faut attendre quelques secondes avant qu'il se remette à bouger.

Seuil de nuisibilité :

Dénombrement de 30 adultes pour 100 battages, ce seuil peut être abaissé à 10 adultes pour 100 battages en cas de forte attaque l'année précédente.

Evolution des risques :

A suivre en fonction des températures, qui ne devraient pas être favorables aux anthomes encore cette fin de semaine.